



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 9

Nombre de votes pour : 17

Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 juin 2019

Présents : Christian DUMAS, Héléne LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Catherine MAIGNAN, Michèle LUCAS, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Héléne LORME,
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Absents :

Jenny OLLIVIER,
Jean-Louis TOURET,
Loïc FAYON.

RESSOURCES HUMAINES

DL.19.050 - Délibération portant modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet au 1er septembre 2019

Christian DUMAS expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Compte tenu des effectifs des élèves de l'école de musique municipale – discipline Flute, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Ainsi, le Maire, propose au conseil municipal de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 16 heures 15 par semaine (soit 81,25%) à 15 heures (soit 75%) à compter du 1^{er} septembre 2019.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Après présentation à la commission « Finances – Ressources Humaines » du 13 juin 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 17 pour et 9 abstentions (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **25 JUIN 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 JUIL. 2019**

Publication le : **02 JUIL. 2019**

Notification le : **02 JUIL. 2019**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-19-050

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-02T14-24-23.00 (MI217780677)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190625-DL-19-050-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération portant modification de la durée de service
d'un emploi à temps non complet au 1er septembre 2019

Date de décision : 25/06/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.2. Transformation de poste.

Acte : DL.19.050-RH-modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet au 1er septembre 2019.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/07/19 à 14:24

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/07/19 à 14:24

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/07/19 à 14:35

